

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle autonomie

Dossier suivi par : Saïd ACEF

Courriel : ars-na-dosa-autonomie@ars.sante.fr

A l'attention des familles des résidents accueillis
dans un établissement médico-social de Nouvelle
Aquitaine
Dont les EHPAD, USLD, MAS, FAM, IME

Bordeaux, le 03 AOUT 2020

Mesdames, Messieurs,

Comme nous le constatons tous dans notre vie quotidienne, le Coronavirus responsable de la COVID-19 circule toujours dans notre région et les médias se font très justement le relais d'une reprise active dans plusieurs territoires.

Ceci a d'ailleurs conduit le gouvernement à rendre obligatoire, à compter du lundi 20 juillet 2020, le port du masque dans les lieux clos.

Au vu du contexte sanitaire actuel et des risques qu'il continue de faire peser sur les personnes les plus fragiles, dont vos proches compte tenu de leur âge, je souhaite appeler votre attention sur les conditions dans lesquelles vous pouvez exercer votre droit légitime de visite au sein des établissements hébergeant des personnes âgées.

Le retour progressif à un fonctionnement plus normal des établissements médico-sociaux, dont les EHPAD, les USLD et les MAS et FAM **ne doit en aucun cas nous faire baisser la garde concernant les gestes barrières, le respect des mesures d'hygiène et de distance physique.**

Même si l'établissement reprend ses activités et un fonctionnement plus habituel, **une vigilance rigoureuse est strictement nécessaire.**

Et ce pour une raison essentielle : votre parent ou proche, ainsi que les autres résidents de par leur dépendance et leurs pathologies sont des personnes extrêmement fragiles qu'il convient de protéger de ce virus.

L'affection portée à votre proche, le bonheur de se retrouver peuvent faire baisser la vigilance, faire oublier la nécessité absolue de respecter les consignes nationales que l'Agence régionale de santé a adressées aux directions des établissements médico-sociaux dont, celui qui accueille votre proche.

Sur la base des consignes en vigueur, la Direction de l'établissement vous demande de respecter les gestes barrières applicables dans tous les locaux de l'établissement que vous êtes amené(e) à traverser et en particulier dans la chambre de votre parent où maintenant vous avez l'autorisation d'aller sans l'accompagnement d'un professionnel.

Je vous remercie de les prendre en compte en détail et d'appliquer sans faille ces consignes.

Pour mémoire, ces consignes sont les suivantes :

- ✓ **Ne pas venir en visite si vous (ou un de vos proches) toussiez ou êtes fiévreux ou avez des symptômes inhabituels ;**
- ✓ **Port du masque obligatoire dans tout l'établissement (l'établissement et donc la chambre doivent être considérés comme un lieu clos) ;**
- ✓ **Utilisation de la solution hydro alcoolique à l'entrée de l'établissement ;**
- ✓ **Respect de la distanciation physique : éviter les embrassades (pas de contact proche et prolongé des visages) et se tenir à distance (1 mètre). Prendre les mains peut être possible après désinfection au gel hydro-alcoolique des personnes (résident et visiteurs) ;**
- ✓ **A l'extérieur, les promenades sont possibles et le port du masque est fortement recommandé car c'est la meilleure défense contre le virus y compris en extérieur lorsque les contacts sont durablement rapprochés.**

La situation épidémique de la Nouvelle-Aquitaine relativement stable et plus clémente que dans d'autres régions, et plus particulièrement la situation contrôlée dans les EHPAD a été possible jusque-là grâce aux efforts réalisés collectivement ces derniers mois et sans relâche.

Ces efforts sont indispensables pour continuer à partager avec nos proches, plus vulnérables devant la COVID19, ces moments précieux de vie familiale et privée.

Les équipes et les familles doivent veiller ensemble à respecter scrupuleusement les gestes barrières afin de maintenir une ambiance sereine au sein des équipes et des familles, indispensable au bien-être des résidents.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre mobilisation, et vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Michel LAFORCADE